



Enceinte et harcèlement. Que faire ???

Par **futuresupermaman**, le **03/02/2010 à 14:40**

bonjour,

Je suis commerciale en immobilier depuis 1 an et demi dans la même entreprise. Tout se passait correctement et en fin d'année, lors de mon entretien annuel mon patron m'a félicité de mes résultats qui coïncidaient avec les objectifs qu'il m'avait fixés.

Je lui ai annoncé ma grossesse et cela s'est plutôt bien passé et il ne m'a rien dit de spécial à ce sujet.

En novembre : je n'est pas fait de vente (ma collègue et mon patron non plus)

En décembre : j'ai fait une vente (comme ma collègue et mon patron)

En janvier: je n'est rien fait (comme ma collègue et mon patron)

Je n'est pas fait mon objectif mais ma collègue non plus. Il a donc commencé mi janvier à me mettre la pression en me disant que je ne vendais plus qu'il fallait que je me reprenne, que je ne faisais plus assez d'heure (depuis ma grossesse je fais 40 heures car je suis les horaires de l'agence), il est vrai qu'avant je faisais facile 10 de plus mais je ne peux plus de part ma grossesse.

J'ai été en urgence chez ma gynéco car j'avais des contractions très régulièrement et également car je tombais en dépression à cause de ses réflexions quotidiennes (une semaine avant mon arrêt, il ne me disait même plus bonjour). Bref la gynéco m'a arrêté jusqu'au 3 mars.

Je l'en ai informé le jour même et déposé l'arrêt le lendemain. Sa première réaction a été un message sur mon répondeur en colère et me demandant de le rappeler. Une heure plus tard c'était sa femme qui m'appelait pour s'excuser et pour me demander de ne pas prendre mon arrêt. Ce que j'ai refusé.

Hier j'ai reçu un recommandé me reprochant mon manque de résultats et remettant en cause mon arrêt. Je cite : "Comprenez que je m'interroge sur les vraies raisons de ce départ: pathologie de la maternité ou susceptibilité ?"

Voilà le genre de phrase noté dans ce recommandé.

Je suis mal et je me demande ce que je peux faire.

merci de votre aide.

Par **miyako**, le **03/02/2010** à **21:36**

bonsoir,

Vous êtes salariée protégée ,votre employeur ne peut rien faire et surtout pas vous licencier .Vous prenez vos congés pathologiques comme votre médecin vous les prescrits.Après votre Congé Maternité ,prenez dans la foulée un congé parental d'un an ;ensuite changer d'agence ,car c'est certain qu'ils vont vous maudir ,mais ne vous laissez pas faire.

Un conseil prenez discrettement contacte avec un syndicat ,vous serez mieux protéger.

Amicalement vôtre

suji Kenzo conseiller RH

sujikenzo@yahoo.fr

Par **futuresupermaman**, le **04/02/2010** à **12:47**

merci de votre réponse.

Je vais cet après-midi voir un syndicat qui doit m'aider à rédiger une lettre pour contester ce qui m'est reproché dans cette lettre. Cela lui montrera qu'il ne peut pas maltraiter impunément ses employés.